



Direction générale de
l'environnement (DGE)

Biodiversité et paysage

Ch. du Marquisat 1
1025 St-Sulpice

Veillez prendre contact avec le surveillant permanent de la faune de la région afin de l'informer des dommages et discuter des mesures éventuelles de prévention à mettre en œuvre.

Déclaration de dommages causés par la faune aux cultures, prairies et pâturages

N° référence (réservé à l'administration)

Personne lésée

Nom Prénom

Date de naissance Adresse

NPA Localité

Tél. mobile Email

IBAN N° cantonal d'exploitation

Surface touchée

Commune

Nom local N° de parcelle culturale

N° parcelle cadastrale

Type de propriété Etat Commune Privé

La surface a déjà été touchée par des dommages

La DGE a exigé des mesures de prévention Ces mesures ont été prises

D'autres mesures ont été prises

Lesquelles Clôtures Protections individuelles

Répulsifs adéquats agréés Fils électriques complémentaires

Dommages

Date des dommages

Culture touchée

Céréales Type

Culture fruitière

Culture maraîchère

Maïs

Pâturage SPB Inventaire

Pomme-de-terre

Prairie SPB Inventaire

Vigne

Autre Type

Animal responsable

Blaireau

Castor

Cerf

Chamois

Chevreuil

Lièvre

Sanglier

Autre

Date

Signature